

L'U2P souhaite que le successeur d'Alain Griset poursuive son action et le travail qu'il avait engagé

L'U2P a pris acte de la démission d'Alain Griset à la suite de la décision de justice à son encontre. Pendant les 18 mois où il a été ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des PME, il a constamment fait preuve de pragmatisme en prenant soin d'écouter les représentants des entreprises avant de prendre les décisions adaptées.

Ce sens de la concertation a été particulièrement utile dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire et économique, mais également pour élaborer, avec le soutien du Président de la République et du Premier ministre, le plan pour les indépendants qui est en cours d'examen au Parlement et qui représente une réforme historique pour les 3 millions de travailleurs indépendants.

Dans ce contexte, l'U2P accueille avec satisfaction le maintien d'un ministère dédié aux Petites et Moyennes Entreprises, et la nomination de **Jean-Baptiste Lemoyne** à cette fonction en plus de ses précédentes responsabilités en tant que Secrétaire d'État chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie.

Il n'y a pas de temps à perdre d'ici aux prochaines élections pour favoriser la croissance des PME et des TPE. L'U2P sera l'interlocuteur privilégié du nouveau ministre pour atteindre cet objectif en particulier en direction des artisans, commerçants de proximité et professionnels libéraux.



Jean-Baptiste Lemoyne succède à Alain Griset

Les ministres chargés de l'Économie, du Travail, et des PME, à l'écoute des représentants des entreprises



A l'issue de la réunion de concertation qui s'est tenue le 3 janvier entre Bruno Le Maire, Elisabeth Borne, Jean-Baptiste Lemoyne, et les représentants des entreprises, le Président de l'U2P, **Dominique Métayer**, constate que le gouvernement a entendu l'essentiel des demandes qui avaient été faites pour les entreprises confrontées à des mesures de restriction sanitaire.



Ainsi, la prise en charge à 100% de l'activité partielle des salariés sera accessible aux entreprises ayant perdu 65% de chiffre d'affaires au lieu de 80% précédemment. De même l'indemnisation des coûts fixes sera élargie à un plus grand nombre de secteurs dès lors qu'une chute d'activité de 50% aura été constatée, contre 65% auparavant. Surtout, la prise en charge se fera sur la base d'une simple déclaration pour les montants inférieurs à 50 000 euros.

L'U2P est particulièrement satisfaite que le Gouvernement ait avancé sur la question du remboursement du PGE, avec la possibilité de reporter de six mois la première échéance et la perspective d'un étalement sur 10 ans des remboursements, sous réserve de l'accord de l'Union européenne et d'un accord de place avec la Fédération bancaire française. Même si ces dérogations seront examinées au cas par cas, elles répondent à la demande de nombreuses petites entreprises qui craignent à juste titre de ne pas pouvoir faire face à un « mur de la dette ».

Par ailleurs, l'U2P détaillera les attentes spécifiques des secteurs les plus exposés actuellement (hôtels-café-restaurants, traiteurs, événementiel...) lors de la rencontre de sa délégation avec le ministre délégué aux PME, ce jeudi 6 janvier. Le Président de l'U2P Dominique Métayer, insistera notamment pour que la situation des entreprises en difficulté soit prise en compte au cas par cas.